



Canadian Forestry Accreditation Board Bureau canadien d'agrément en foresterie

Norme 8C : Foresterie urbaine (URBF)

Principe : La foresterie urbaine consiste à faire croître et à aménager les arbres et les forêts pour la contribution qu'ils apportent au bien-être psychologique, sociologique et économique de la société et de l'environnement en général. Cette contribution comprend les bienfaits que les arbres ont pour l'environnement ainsi que leurs autres valeurs. Les compétences ci-dessous fournissent les connaissances de base nécessaires à la pratique de la foresterie professionnelle en milieu urbain.

Compétences démontrables et leur description

Les diplômés d'un programme agréé en foresterie pourront :

8C.1 Identifier la gamme des valeurs et intérêts divers liés aux forêts urbaines et périurbaines.

- Bienfaits écologiques, sociaux et économiques
- Systèmes d'infrastructure verte, atténuation des débits d'eau de pluie, cycles hydrologiques naturels en milieu bâti, adoucissement du climat local et de la chaleur urbaine, etc.
- Intérêts, droits et responsabilités des propriétaires de boisés, des résidents locaux, des autorités municipales, des ONGE, des groupes communautaires, etc.
- Valeurs multiculturelles et leur prise en compte
- Espèces en péril et leur habitat
- Le processus d'urbanisation extensive (« développement ») et d'urbanisation intensive (« densification »)

8C.2 Communiquer les principes de planification urbaine stratégique et opérationnelle.

- Éléments de planification et d'aménagement du paysage en forêt urbaine
- Principes de planification urbaine incluant les divers niveaux de documents de planification (approbation de plan de site, plan de subdivision, etc.)
- Rôle de la planification en forêt urbaine
- Tendances locales et mondiales
- Enjeux sur la santé de la forêt urbaine
- Objectifs d'aménagement : types, contexte et réalisation
- Rôle et utilisation des suivis en foresterie urbaine
- Arboriculture dans le paysage urbain (dont la sélection, la localisation et l'entretien des arbres, les arbres dangereux et les facteurs pour l'évaluation du risque, l'établissement des valeurs des arbres et leur gestion)
- Outils (modèles et méthodes) utilisés en foresterie urbaine

8C.3 Élaborer un plan d'aménagement pour une forêt urbaine ou périurbaine.

- Cadre légal et réglementaire
- Inventaire des arbres et du paysage
- Consultation des parties prenantes
- Valeurs écologiques, sociales et économiques (cont.)

- Objectifs et contraintes à l'aménagement
- Interventions (sylviculture) en vue d'atteindre certains objectifs d'aménagement
- Critères et méthodologies pour l'évaluation de la performance